

Je promets payer à Thomas Coffin , Ecuyer, Sheriff, Quatre Livres , Dix Shellins , courant , ou les frais de transport de Malcolm Fraser, fils, au cas qu'il soit remis dans la prison de ce District , par ordre de son Honneur le Juge en Chef, & de plus je me reconnois dûment responsable audit T. Coffin de la fuite que pourroit prendre ledit Malcolm Fraser , fils en revenant à la prison de ce District ; & je m'oblige de remettre son corps dans ladite prison au cas qu'il y soit renvoyé, ou je me soumetts moi même aux mêmes amendes , emprisonemens , &c. auxquels il peut avoir été condamné.

Trois Rivières 21 Août 1790.

(Signé) MALCOLM FRASER.

Témoin,

SAMUEL SILLS.

Je promets payer à Thomas Coffin , Ecuyer, Shériff du District des Trois Rivières Neuf Livres, courant , ou les frais de transport de Jonathan Sills, & Joseph Sills, au cas qu'ils soient renvoyés dans la prison de ce District par ordre de son honneur le Juge en Chef ; & de plus je me reconnois dûment responsable audit T. Coffin de la fuite que pourroient prendre lesdits Jonathan Sills & Joseph Sills, en revenant à la prison de ce District ; & je m'oblige de remettre leurs corps

dans
ou je
des,
avoir
Tr

MAL

Re
& Jo
ancie
Qu

CHAR

Je
gien,
été ap
faire
Josep
dans l
l'Etat
& les
font t
existe
achev
la déte
de per